

OBJET Affection du Résultat - Exercice 2010.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES règlement définitif du Budget 2010,

APRES avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité (2 abstentions : I.SITTLER, B.DANEL),

AFFECTE l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2010, d'un montant de 6 233 765,37 euros, comme suit :

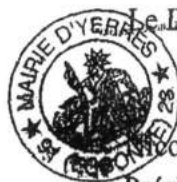
INVESTISSEMENT – Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » :
6 102 723,37 euros, correspondant à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement,

FONCTIONNEMENT – Compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » :
131 042 euros.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN

Président de la Communauté

d'Agglomération du Val d'Yverres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 11/12/11
et de la publication le 11/12/11

Le Maire,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98